



Collecte de Produits Phytosanitaires Non Utilisables

ATTENTION : il faut s'inscrire pour participer à la collecte

Une nouvelle collecte de Produits Phytosanitaires Non Utilisables (PPNU) sera organisée par la Chambre d'Agriculture du Gers et ses partenaires en fin d'année. A partir de cette année, cette collecte n'est plus totalement gratuite et ne sera ouverte qu'aux agriculteurs qui se seront préalablement inscrit.

Pourquoi organiser une collecte de vieux produits phytosanitaires ?

Depuis 2007, de nombreux produits ont été interdits et ne peuvent plus être utilisés. Suite à ces interdictions, de nombreuses exploitations ont des stocks de ces produits et ne peuvent les éliminer.

De plus, certains PPNU correspondent à des produits phytosanitaires que vous ne pouvez plus utiliser suite à une dégradation (produit périme ou altéré) ou à un changement de vos pratiques culturelles.

L'objectif de cette collecte est de récupérer ces produits pour les détruire en toute sécurité dans un centre agréé pour la destruction de matières dangereuses.

Comment participer à la collecte ?

La collecte est réservée aux utilisateurs professionnels (agriculteurs et viticulteurs en activités ou retraités, entreprises d'espaces verts, administrations et communes).

L'inscription à la collecte est un préalable à toute participation. Les agriculteurs non-inscrits ne pourront pas déposer leurs vieux produits.

Cette inscription se fait via une demande d'élimination de produits phytosanitaires non utilisables disponible à la Chambre d'Agriculture et chez les distributeurs partenaires avant le **18 septembre 2009**.

Vous pouvez également la télécharger sur le site Internet de la Chambre d'Agriculture du Gers : www.gers-chambagri.com.

L'élimination des PPNU a un coût et tous les produits ne pourront être repris gratuitement.

Les conditions de reprises sont fonction du type de PPNU que vous détenez (*tableau ci-dessous*).

Nature et catégorie de produit			Coûts d'élimination
avec pictogramme ADIVALOR		PPNU (pas les oligo-éléments)	GRATUIT (jusqu'à 100 kg par apport, participation de 3 € /kg dès le 101 ^{ème} kg)
sans pictogramme ADIVALOR (non obligatoirement repris, consulter votre distributeur)		PPNU (hors arsénite de Soude) Arsénite de Soude	Participation de 3 € /kg dès le 1 ^{er} kg Participation de 3 € /kg dès le 1 ^{er} kg